

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai
Canton de Cambrai

**Commune de
HAYNECOURT
59268**

Tél : 03 27 81 99 21
mairiehaynecourt@wanadoo.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DE CIRCULATION

N ° 20221214

Le Maire d'Haynecourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la sécurité routière,

Vu la demande de la Société Contrôle et Maintenance, représentée par Madame Laure MOREAU, située TSA 70011-Chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex, tendant à réglementer la circulation des véhicules sur la rue de Bourlon au niveau du numéro 461 pour des travaux d'amélioration de la prise de terre – sécurisation du réseau électrique, à compter du lundi 19 décembre 2022 pour une durée de 30 jours,

Considérant que le stationnement en bordure et sur la chaussée de la rue de Bourlon au niveau du numéro 461 doit être interdit en raison de ces travaux, pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du lundi 19 décembre 2022 jusqu'au mardi 17 janvier 2023 inclus, le stationnement bilatéral de tous les véhicules est interdit en bordure et sur la chaussée de la rue de Bourlon au niveau du numéro 461, en raison des travaux d'amélioration de la prise de terre – sécurisation du réseau électrique.
La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la Société Contrôle et Maintenance.

Article 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mr le Commandant de brigade de Gendarmerie autonome d'Iwuy,
- Madame la Directrice de la Société Contrôle et Maintenance.

Fait à Haynecourt, le 14 décembre 2022,

Le Maire, Bernard HUREZ